

Arrêté N°2026-160

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **LICENCE
PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES : ASSISTANT.E JURIDIQUE** est constitué
conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 19/05/2026



La Présidente,
Isabelle Von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2025/2026

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES : ASSISTANT.E JURIDIQUE

| | Nom, prénom | Qualité |
|----------------------|---------------------|---|
| Président du jury | BASCOULERGUE ADRIEN | mcf |
| Enseignant-chercheur | DUREZ CLEMENT | mcf |
| Professionnelle | BOURGEOIS CHRISTAL | Assistante juridique ROLLUX CHAMPLIAUD DAUPHIN |